

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023

# Tous les emballages se trient !



Retrouvez les règles de tri de votre commune sur [www.triercestdonner.fr](http://www.triercestdonner.fr)

ou téléchargez l'application :  **Guide du tri**



Une question ?

04 71 40 62 66

[contact@sumene-artense.com](mailto:contact@sumene-artense.com)



## Pour bien trier

- **Bien vider.**
- **Ne pas laver.**
- **Déposez en vrac : ne pas empiler, ne pas mettre dans un sac.**
- **Séparez les différentes matières composant l'emballage.**

**Sumène Artense**  
COMMUNAUTÉ



**Syttôm 19**

# Comment savoir dans quel contenant déposer mes déchets ?

Je vérifie d'abord sur l'emballage :



**Tous les emballages**

Bouteilles, flacons, tubes, films, pots, barquettes, sachets, opercules, emballages souples, etc.

**Plastique**

Les objets en plastique ne sont pas des emballages : à jeter dans la poubelle ordinaire.

**Papier & Carton**

Briques alimentaires, emballages en carton.

Sauf carton brun

**Métal**

Boîtes de conserves, canettes, bouteilles, aérosols, sachets et aussi capsules de café, papier alu, bouchons, couvercles, opercules, etc.

## Je trie mes piles

dans le bac présent sur les points de collecte et en Mairie.



**Tous les Papiers**

Journaux, magazines, publicités, prospectus, livres, catalogues, courriers enveloppes, cahiers, blocs-notes, tous les autres papiers.

Je retire les films plastiques mais inutile d'enlever les agrafes, spirales, trombones, etc. (ils seront retirés lors du recyclage).

**Tous les emballages en Verre**

Pots, bocaux, bouteilles, flacons en verre

Sans les bouchons et couvercles. La vaisselle, pots en terre, vitres, miroirs, ampoules, plats en pyrex, etc. ne sont pas des emballages : à jeter dans la poubelle ordinaire ou déchetterie selon leur nature.

**Déchets Compostables**

Restes de repas (épluchures, pain, herbe, fleurs et feuilles, marc à café, coquilles d'œuf, etc.)

Les règles de dépôts peuvent varier entre le compostage individuel et collectif

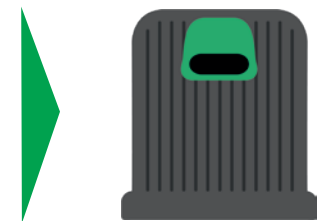
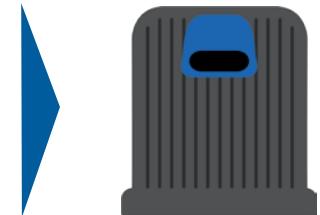
Vous souhaitez acquérir un composteur ? 04 71 40 62 66 contact@sumene-artense.com

**Ordures ménagères**

Ustensiles, éponges, masques, gants, lingettes, cotons, couches, serviettes, tampons, rasoirs, brosses à dents, petits objets, fournitures de bureau, mégots, etc.

Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes : à mettre dans le bac des ordures ménagères.

En sac fermé, pas de dépôt sauvage



# Pour les autres déchets, *le tri continue !*

Avant de jeter vos objets, pensez au réemploi !  
Don à votre entourage, aux associations,  
ressourceries, etc.



Médicaments :  
à ramener  
à votre pharmacie



Pneus :  
à ramener à votre garagiste

## Déchetterie



Je ne mets pas les cartons bruns dans  
les bacs de tri jaunes mais je les  
dépose en déchetterie. Je pense à les  
mettre à plat.



Pensez à trier préalablement vos déchets  
avant de venir en déchetterie.

De nouvelles filières pourront être proposées :  
consultez le site [sumene-artense.com](http://sumene-artense.com) pour  
connaître les filières à jour.

## Déchetterie

Zone du Ruisseau perdu – Rue des Deux Eaux – 19110 Bort-les-Orgues

Ouverte du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le dimanche et jours fériés.